

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE NIORT (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE NIORT BUDGET
PRINCIPAL/NATURE (2)**

Numéro SIRET : 21790191700708

**POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET
AMENDES**

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET ANNEXE : PARC DE NORON (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	8

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	366 020,00	19 190,00	19 190,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	130 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	280,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 700,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 400,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 470,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	190,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	13 600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	17 730,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	3 840,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	19 200,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 310,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 680,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	55 440,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	280,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 440,00	3 690,00	3 690,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 500,00	-2 500,00	-2 500,00
6288	Autres services extérieurs	23 960,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	613 600,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	83 600,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	4 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 600,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	317 500,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	70 800,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	6 400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 200,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 700,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 700,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4 800,00	0,00	0,00
65888	Autres	200,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 480,00	-8 010,10	-8 010,10
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	480,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	-8 010,10	-8 010,10
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 200,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 200,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 010 000,00	11 179,90	11 179,90

023	Virement à la section d'investissement	45 900,00	-45 900,00	-45 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	120 300,00	-15 294,92	-15 294,92
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	120 300,00	-15 294,92	-15 294,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		166 200,00	-61 194,92	-61 194,92

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 176 200,00	-50 015,02	-50 015,02
---	--	---------------------	-------------------	-------------------

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 126 184,98

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	900,00	900,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	900,00	900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	320 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	220 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	-140 000,00	-140 000,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	850 000,00	-140 000,00	-140 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 170 000,00	-139 100,00	-139 100,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	6 200,00	-6 200,00	-6 200,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	6 200,00	-6 200,00	-6 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 200,00	-6 200,00	-6 200,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 176 200,00	-145 300,00	-145 300,00
---	--	---------------------	--------------------	--------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	95 284,98
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 126 184,98
--	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	2 000,00	-27 000,00	-27 000,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	2 000,00	-27 000,00	-27 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	158 000,00	98 513,51	98 513,51
21318	Autres bâtiments publics	82 000,00	5 500,00	5 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 000,00	93 013,51	93 013,51
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		160 000,00	71 513,51	71 513,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		160 000,00	71 513,51	71 513,51

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 200,00	-6 200,00	-6 200,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	6 200,00	-6 200,00	-6 200,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	6 200,00	-6 200,00	-6 200,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 200,00	-6 200,00	-6 200,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	166 200,00	65 313,51	65 313,51
--	-------------------	------------------	------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (8)	75 259,33
---	----------------------------------	------------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	306 772,84
---	---	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
 (2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
 (6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	45 900,00	-45 900,00	-45 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	120 300,00	-15 294,92	-15 294,92
28031	Frais d'études	0,00	1 023,53	1 023,53
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	6 200,00	-6 200,00	-6 200,00
28051	Concessions et droits similaires	1 100,00	-1 100,00	-1 100,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00	-554,43	-554,43
28158	Autres installat°, matériel et outillage	20 000,00	-2 964,78	-2 964,78
28182	Matériel de transport	10 000,00	-2 293,56	-2 293,56
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	-399,58	-399,58
28184	Mobilier	12 000,00	-854,69	-854,69
28188	Autres immo. corporelles	68 000,00	-1 951,41	-1 951,41
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		166 200,00	-61 194,92	-61 194,92
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		166 200,00	-61 194,92	-61 194,92

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	166 200,00	-61 194,92	-61 194,92
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	201 767,76
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	306 772,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES :

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 2

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par Le Maire de Niort, Jérôme BALOGÉ (1),

A Niort, le 27/06/2022

Le Maire de Niort, Jérôme BALOGÉ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Niort, le 27/06/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Maire de Niort, Jérôme BALOGÉ (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/06/2022, et de la publication le 30/06/2022

A Niort, le 29/06/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil Municipal.